



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par le présent donné que :

Lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **12 août 2024 à 19 h** à la **salle multifonctionnelle du Centre Culturel de Paspébiac** située au 7, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur la demande de dérogation mineure suivante au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

- 1. Immeuble sis au 197, rue Chapados à Paspébiac** : rendre réputée conforme la construction d'un deuxième bâtiment accessoire de 9,15 m sur 12,20 m portant ainsi la superficie totale des bâtiments accessoires à 234 mètres carrés et, de ce fait, excédant celle de la maison d'environ 114 mètres carrés alors que l'article 74 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ne doit pas excéder celle du bâtiment principal. L'article 72 stipule aussi que seul un bâtiment du même type est permis par emplacement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Les documents sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, Boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Paspébiac, ce 18 juillet 2024.

Séverine Côté-R.
Inspectrice en urbanisme